

Séance du 11 janvier 2007

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Nicole JANNIN. Tous les conseillers sont présents sauf Madame Audrey CAPRANI, absente. Madame Henriette HENRIOT-COLIN est secrétaire de séance.

1. convention ATESAT

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la précédente convention ATESAT conclue le 01/01/2004 était valable un an et reconductible deux fois. Elle arrive donc à échéance au 01/01/2007. Madame le Maire présente le projet de convention établi à sa demande par la DDE du Doubs.

Considérant que la commune est éligible à cette mission et au regard des besoins de la collectivité, elle propose de retenir la mission de base pour un montant de 23.40 €, révisable annuellement suivant index ingénierie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le Maire à signer la convention ATESAT et ses annexes ci-jointes.

2. emprunt

Le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte l'offre de prêt du 6 décembre 2006 émanant de la BPBFC, qui servira à financer une partie de l'achat d'un terrain.

Montant du prêt : 58000 €, durée de 10 ans

Taux fixe non révisable de 3.65 %, taux réduit de 3.12 %

Date de déblocage au 31/03/2007

Date de première échéance (anticipée) : 30/06/2007

Echéances fixes de 6841.24 €, périodicité annuelle

Total des intérêts : 10412.44 €

Frais de dossier et d'engagement : 0€

Garantie (hypothèque, caution) non applicable

Remboursements anticipés sans pénalités et sans frais

Montant total dû : 68412.44 €

3. déneigement

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'accepter le devis de l'entreprise Michel CUINET pour le déneigement de la voirie communale, pour un montant forfaitaire de 322.92 € TTC par intervention, et de rendre pérenne ce service.

7 voix pour

Vu pour être affiché le 12 janvier 2007, conformément aux prescriptions de l'article L.121-17 du Code des Communes

A Le Gratteris, le 12 janvier 2007

(Sceau de la mairie)

Le Maire,
Nicole JANNIN